Chroniques d'Archives

LETTRE D'INFORMATION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'ISÈRE JANVIER 2014

isère CONSEIL GÉNÉRAL

NUMÉRO 17

Dossier /
Les sources inattendues de l'histoire de la Grande Guerre

Le Point sur...
L'état-civil protestant et la religion réformée dans les archives communales

Derniers instruments de recherche...
Fin du classement du fonds de l'Hôpital de Grenoble / Dossiers de règlement de réquisitions effectuées pendant la 2e guerre mondiale / Versement du CMS (centre médico-social) de Saint-Martin-le-Vinoux / Archives communales déposées : Chabons

Le Billet de Luce
Au revoir !

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES isère CONSEIL GÉNÉRAL

Actualité oblige, le dossier de ce nouveau numéro est consacré aux sources d'archives de la Première guerre mondiale : le succès considérable de l'opération « La Grande collecte » du 8 au 15 novembre dernier confirme bien l'importance de la Grande guerre dans la mémoire collective des Isérois qui ont répondu dans un véritable élan à cet appel à contribution. Ce temps de rencontre avec les détenteurs de documents, porteurs de souvenirs familiaux et pleinement investis de ce qui était pour eux un devoir de transmission, restera pour nous un moment très fort. Cette collecte n'est du reste pas terminée, et nous continuons à accepter les contributions, dans la mesure où il s'agit de soldats isérois. Le temps est maintenant à l'analyse, au classement et à la numérisation des documents confiés en don ou en prêt, et à la préparation de l'exposition « À l'arrière comme au front, les Isérois dans la Grande guerre » réalisée en partenariat avec le Musée dauphinois.

En remontant dans le temps de quelques siècles, le lecteur découvrira les ressources que recèlent les archives communales pour l'histoire des protestants, avant et après la révocation de l'Édit de Nantes. Des pistes précieuses pour les recherches généalogiques et d'histoire locale.

Ce dix-septième numéro contient pour la dernière fois le « Billet de Luce » : rattrapée par le temps qui passe, Luce Bordères « a fait valoir ses droits à la retraite » selon l'expression consacrée. Je tiens ici à lui rendre hommage pour ses qualités professionnelles et humaines, et son sens du service public. Elle nous manquera beaucoup, ainsi qu'à de nombreux lecteurs de **Chroniques**, *qui appréciaient son humour décalé et les fantaisies surréalistes que lui inspiraient les documents d'archives. Mais elle nous a promis de revenir aux Archives… comme lectrice !*

Bonne lecture !

Hélène Viallet, directrice

Les sources inattendues de

13 R 142

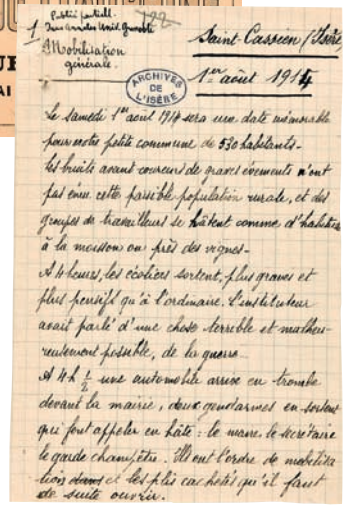

13 R 54

Lorsqu'on aborde un sujet ou une période historique dont on n'est pas spécialiste, il faut tout d'abord se poser la question de la quantité et de la qualité des sources d'archives.
Dans cette démarche, l'archiviste, qui est aussi de par sa formation un historien, examine les fonds d'archives et leurs inventaires sous un double aspect :
– les archives se présentent-elles bien classées, avec une organisation logique calquée sur celle de l'institution d'origine, en respectant la provenance du fonds ? les descriptions des articles (liasses ou registres), ce que nous appelons dans notre langage professionnel les analyses, sont-elles suffisamment précises pour permettre une exploitation rapide du contenu des cartons ?
– ces archives présentent-elles des lacunes chronologiques ? des catégories de documents que l'on s'attend forcément à trouver sont-elles bien parvenues jusqu'à nous ? Si ce n'est pas le cas, où trouver les mêmes renseignements, ou du moins des informations complémentaires ?

Les archives susceptibles de servir à l'histoire de la Grande Guerre n'échappent pas à ces questions. Comme cela avait été annoncé dans *Chroniques d'Archives* n° 13, nous avons travaillé toute l'année 2013 à un *Guide des sources 1914-1918*. Il est désormais à votre disposition sur place mais aussi sur www.archives-isere.fr. Les documents permettant d'étudier la vie en Isère pendant la durée du conflit sont de trois ordres : dossiers créés suite à l'état de guerre, provenant de la préfecture, ainsi que les archives des organismes temporaires, mais aussi, la vie continuant son cours, tous les documents habituels produits par l'administration et pour finir tous ceux liés aux conséquences de la guerre, donc produits à partir de l'armistice. Nous renvoyons à ce guide pour connaître toutes les sources disponibles. Le propos de ce dossier n'est donc pas de les lister mais d'explorer comment les exploiter au mieux.

Nous avons interrogé quelques archivistes et chercheurs qui travaillent sur cette période pour qu'ils nous fassent part de leur expérience : comment les sources ont ou non répondu à leurs attentes, en quoi ils ont été surpris et quelle a été leur stratégie. Ces démarches historiques, différentes par leur cadre et leur ampleur, sans compter leur sujet, ont ceci en commun qu'elles donnent une méthode pouvant être appliquée à d'autres recherches. Leurs auteurs se sont prêtés au jeu et leur expérience a fourni la trame de cette réflexion sur les sources d'archives "inattendues". Ce terme est utilisé de préférence à celui d'"inédites" car, hormis nous le verrons les documents réunis à l'occasion de la Grande Collecte, il n'y a pas à proprement parler d'archives inédites ou inconnues pour la période de la première Guerre mondiale mais des sources qui attendent encore d'être exploitées.

l'histoire de la Grande Guerre

De la complémentarité des services d'archives

Pour certaines recherches, il sera nécessaire de se déplacer dans plusieurs services d'archives de façon à trouver des sources complémentaires. Le plus souvent ce sera dans les fonds ministériels conservés aux Archives nationales ou au Service historique de la Défense, parfois dans les fonds d'archives conservés en commune. Prenons pour illustrer ce propos l'exemple particulier des archives de la Préfecture de l'Isère, sollicitées dans le cadre de la préparation de l'exposition sur l'Isère dans la Grande Guerre qui sera présentée au Musée Dauphinois [1].

Pour simplifier, disons que ces archives produites par le Préfet et ses collaborateurs ont été réparties par nos prédécesseurs archivistes entre plusieurs sous-séries de la série M, Administration générale du département, et la sous-série 13 R, Archives de la Première guerre mondiale. Cet éclatement était justifié par le fait que la guerre, en raison de sa durée, avait provoqué l'apparition de nouvelles organisations administratives, de nouveaux services pour répondre à des besoins spécifiques, comme l'accueil des réfugiés des zones envahies ou les réquisitions pour l'armée (d'où le classement en série 13 R). Mais en même temps la vie devait continuer pour les départements situés à l'arrière, et, dans de nombreux domaines, les tâches des fonctionnaires demeuraient les mêmes (sous-séries de M). Il faut reconnaître que cet éclatement complique les recherches : ainsi la correspondance du préfet est répartie entre plusieurs cotes de la sous-série 13 R (correspondance générale, mais aussi ravitaillement général et réquisitions militaires), de la sous-série 52 M (police et sûreté générale), et des sous-séries 61 M (contrôle des étrangers) et 166 M (grèves).

Lorsqu'on se demande ensuite dans quelles proportions les archives de la préfecture sont parvenues jusqu'à nous, il faut tout d'abord prendre en compte la réalité du fonctionnement administratif en l'absence d'une grande partie des fonctionnaires – population en très grande majorité masculine – pendant plusieurs années. La consultation de l'annuaire administratif de l'Isère pour l'année 1917 nous apprend que les agents de la Préfecture effectivement en poste (cabinet du préfet Émile Ténot, et trois divisions) ne sont que dix-huit. La réduction des effectifs et de la vie administrative durant la guerre (par exemple il n'y eut pas d'élections à organiser) est une première cause du volume plus restreint des archives.

Un examen plus attentif des dossiers préfectoraux nous révèle que les rapports adressés par le préfet au ministre de l'Intérieur sur l'état moral et économique du département ne sont présents que sous forme manuscrite, parfois même de brouillons. Les copies dactylographiées ne sont pas parvenues jusqu'à nous, est-ce un hasard ? Pour combler cette lacune, le réflexe immédiat est alors de mener des investigations dans les archives du ministère de l'Intérieur, conservées aux Archives nationales dans la série F1c III où devraient se trouver les originaux de ces rapports préfectoraux. Or on trouve bien dans

13 R 91

13 R 91

Les sources inattendues de

13 R 18

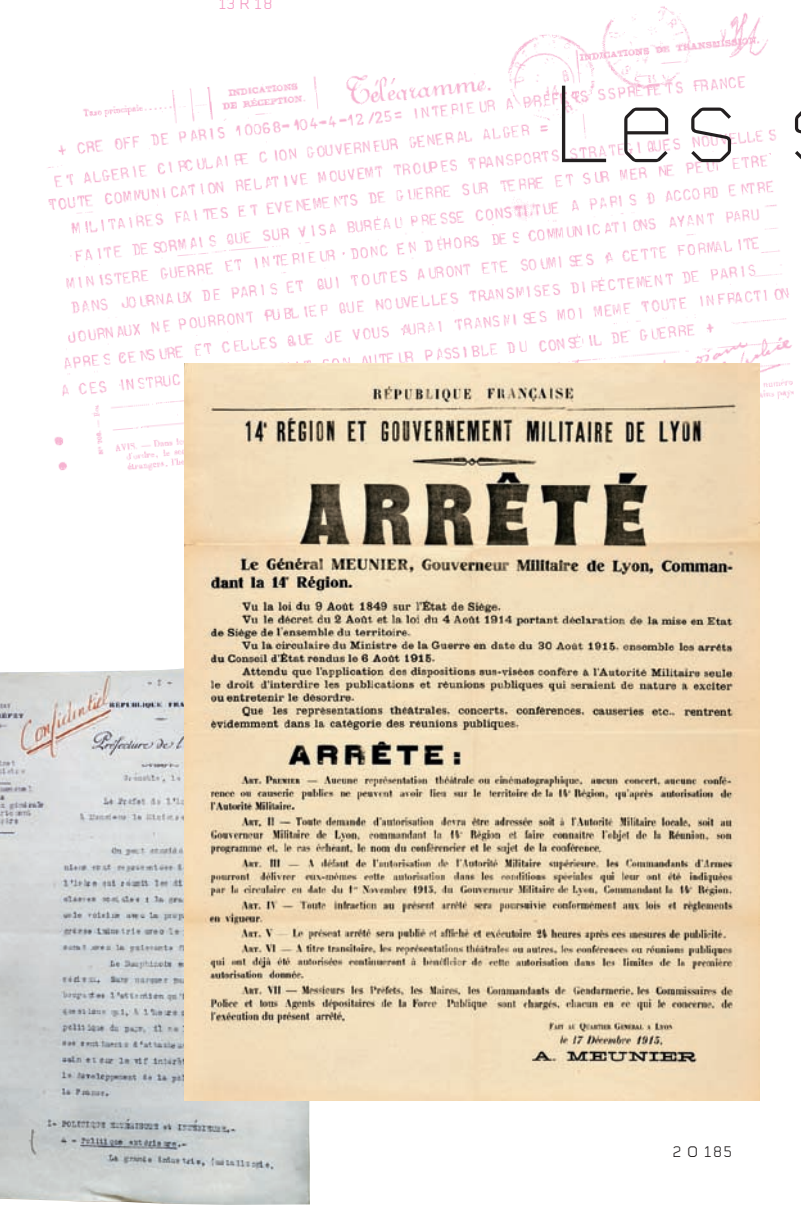
Télégramme.
INDICATIONS DE RÉCEPTION
INDICATIONS DE TRANSMISSION
+ CRE OFF DE PARIS 10068-104-4-12/25= INTERIEUR A PREFETS SSPRETETS FRANCE
ET ALGERIE CIRCULAIRE CION GOUVERNEUR GENERAL ALGER =
TOUTE COMMUNICATION RELATIVE MOUVEMT TROUPES TRANSPORTS STRATEGIQUES ROUTELLES
MILITAIRES FAITES ET EVENEMENTS DE GUERRE SUR TERRE ET SUR MER NE PEUT ETRE
FAITE DE SORMAIS QUE SUR VISA BUREAU PRESSE CONSTITUE A PARIS D ACCORD ENTRE
MINISTERE GUERRE ET INTERIEUR DONC EN DEHORS DES COMMUNICATIONS AYANT PARU
DANS JOURNAUX DE PARIS ET QUI TOUTES AURONT ETE SOUMISES A CETTE FORMALITE
JOURNAUX NE POURRONT PUBLIER QUE NOUVELLES TRANSMISES DIRECTEMENT DE PARIS
APRES CENSURE ET CELLES QUE JE VOUS AURAI TRANSMISES MOI MEME TOUTE INFRACTION
A CES INSTRUC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
14e RÉGION ET GOUVERNEMENT MILITAIRE DE LYON
ARRÊTÉ
Le Général MEUNIER, Gouverneur Militaire de Lyon, Commandant la 14e Région.
Vu la loi du 9 Août 1849 sur l'État de Siège.
Vu le décret du 2 Août et la loi du 4 Août 1914 portant déclaration de la mise en Etat de Siège de l'ensemble du territoire.
Vu la circulaire du Ministre de la Guerre en date du 30 Août 1915. ensemble les arrêts du Conseil d'État rendus le 6 Août 1915.
Attendu que l'application des dispositions sus-visées confère à l'Autorité Militaire seule le droit d'interdire les publications et réunions publiques qui seraient de nature à exciter ou entretenir le désordre.
Que les représentations théâtrales. concerts. conférences. causeries etc.. rentrent évidemment dans la catégorie des réunions publiques.
ARRÊTE :
Art. Premier — Aucune représentation théâtrale ou cinématographique, aucun concert, aucune conférence ou causerie publics ne peuvent avoir lieu sur le territoire de la 14e Région, qu'après autorisation de l'Autorité Militaire.
Art. II — Toute demande d'autorisation devra être adressée soit à l'Autorité Militaire locale, soit au Gouverneur Militaire de Lyon, commandant la 14e Région et faire connaître l'objet de la Réunion, son programme et, le cas échéant, le nom du conférencier et le sujet de la conférence.
Art. III — A défaut de l'autorisation de l'Autorité Militaire supérieure, les Commandants d'Armes pourront délivrer eux-mêmes cette autorisation dans les conditions spéciales qui leur ont été indiquées par la circulaire en date du 1er Novembre 1915, du Gouverneur Militaire de Lyon, Commandant la 14e Région.
Art. IV — Toute infraction au présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
Art. V — Le présent arrêté sera publié et affiché et exécutoire 24 heures après ces mesures de publicité.
Art. VI — A titre transitoire, les représentations théâtrales ou autres, les conférences ou réunions publiques qui ont déjà été autorisées continueront à bénéficier de cette autorisation dans les limites de la première autorisation donnée.
Art. VII — Messieurs les Préfets, les Maires, les Commandants de Gendarmerie, les Commissaires de Police et tous Agents dépositaires de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
Fait au Quartier Général à Lyon
le 17 Décembre 1915.
A. MEUNIER
Confidentiel
Préfecture de l'
1- POLITIQUE INTÉRIEURE et EXTÉRIEURE.-
4 - Politique ouvrière.-
La grande industrie, l'industrie.

2 O 185

AN F1 CIII/1128

l'inventaire les mentions de ces dossiers, classés par département, mais on se rend compte très vite que ce fonds présente d'énormes lacunes. Éliminations opérées dans les bureaux ministériels pour faire de la place ou pour vendre des papiers devenus inutiles ? Mais comment expliquer le fait que c'est la période allant de 1912 à 1922 qui présente d'importantes lacunes pour une partie des départements, dont l'Isère hélas ? Heureusement, on trouve aussi des rapports préfectoraux dans la série F 7 Police générale en particulier dans le dossier F 7 12992, (années 1916-1921).

Il faut d'autre part tenir compte du fait que dès le 4 août 1914 la France entière a vécu pendant un an sous le régime de l'état de siège (réduit après le 1er septembre 1915 aux seuls départements traversés par la ligne de front) et que l'organisation du pays en guerre était placée, par un transfert de compétences, entre les mains des militaires : même pour un département situé bien loin de la zone des combats comme l'Isère, c'était le gouverneur commandant la XIVe région militaire à Lyon qui avait un très large pouvoir de décision, et dans de nombreux cas "court-circuitait" le préfet. De ce fait, les archives militaires devraient être d'une grande richesse pour la compréhension de la vie en Isère durant toute la période, aussi bien pour la vie politique : contrôle de l'opinion (censure de la presse, surveillance des propos tenus dans les lieux publics et les transports), surveillance des individus jugés dangereux, interventions lors des grèves, tous domaines de compétence préfectorale en temps normal, que pour la vie économique (marchés publics pour la Défense nationale, contrôle des fabrications d'armements, décisions d'affectation dans les usines des différentes catégories de main-d'œuvre possible, réquisitions diverses). Malheureusement il semblerait, d'après le *Guide des Sources* conservées par le Service historique de la Défense, que les archives des régions militaires n'existent plus…

À l'échelon central, au niveau du Grand Quartier Général, les archives des bureaux de renseignements contiennent des rapports de préfets sur l'état moral de la population, en particulier le rapport du préfet de l'Isère en date du 17 juin 1917, cité par Jean-Jacques Becker dans son ouvrage *Les Français dans la Grande guerre*, 1980 et très largement repris par des manuels scolaires et des travaux pédagogiques. Ce dossier porte la cote 16 N 1538.

Quand la source "officielle" est décevante ou parcellaire, une source secondaire prend le relais

Dans le cas d'un travail sur les soldats de la Grande Guerre internés dans les hôpitaux psychiatriques français [2], pendant le conflit et après, la recherche a essentiellement été menée dans les dossiers médicaux et administratifs des soldats. Selon les établissements, ces dossiers ont été versés aux archives départementales ou été conservés sur site. Pour le centre hospitalier spécialisé Alpes-Isère à Saint-Égrève, les dossiers sont restés dans l'établissement où ils ont pu être consultés après une autorisation de communication par dérogation.

l'histoire de la Grande Guerre

Ces dossiers sont très riches, mais n'apprennent pas grand-chose sur les pensions auxquelles avaient droit les anciens combattants internés. Certains malades en obtenaient une, plus ou moins importante, d'autres non. Or la pension a un impact très important sur les conditions de vie des anciens combattants et de leurs familles. C'est par ailleurs une forme de reconnaissance symbolique du sacrifice consenti. Notre chercheuse a voulu comprendre pourquoi certains soldats y avaient droit et d'autres non. C'est en parcourant les dossiers médicaux où étaient évoquées les décisions de la Cour d'appel des pensions que lui est venue l'idée d'exploiter cette source "inattendue". Le tribunal départemental des pensions est créé par la loi du 31 mars 1919 qui institue les pensions pour les militaires souffrant d'une infirmité due à la guerre, et, en cas de décès des militaires, pour venir en aide aux veuves, orphelins et ascendants. Lorsqu'une demande de pension est rejetée, le postulant peut déposer un pourvoi devant le tribunal départemental des pensions et en appel d'un nouveau refus devant la Cour d'appel des pensions. Ces archives ne sont pas souvent consultées bien que très intéressantes. Chaque dossier contient toutes les pièces qui ont été examinées par la Cour : documents de procédure bien sûr mais aussi rapports d'expertises, rapports fournis par l'autorité militaire (qui doit faire la preuve que la demande de pension n'est pas recevable) et la plupart du temps courriers adressés à la Cour par le requérant (ces courriers constituent des témoignages émouvants sur la situation des anciens combattants invalides, leurs difficultés à retrouver une place dans la société, à vivre avec leur infirmité). Dans le cas des anciens combattants internés, cela permet de mieux comprendre les stratégies mises en œuvre pour essayer d'obtenir une pension : l'enjeu est de parvenir à démontrer que les troubles mentaux sont liés à l'expérience de la guerre et non à une tare héréditaire. Pour retracer le parcours d'un soldat, on s'en tient souvent aux registres matricules. Or ceux-ci ne disent pas grand-chose du devenir des soldats après leur démobilisation, tout au plus une adresse, tandis que ces dossiers du Tribunal et de la Cour d'appel des Pensions donnent des informations plus intéressantes. Il n'est cependant pas possible de faire une recherche ciblée sur un individu, à moins d'avoir la date du jugement : les dossiers sont en effet classés par ordre chronologique et non alphabétiquement.

L'autre exemple touche à l'histoire économique, plus précisément le développement industriel de l'Isère pendant la première guerre mondiale [3]. La source la plus évidente serait les archives des entreprises elles-mêmes. La difficulté, en admettant qu'elles aient été conservées, est de les localiser et d'y avoir accès. Pour pallier ce déficit, une source s'est révélée fondamentale : le fonds de l'impôt sur les bénéfices de guerre [3037 W 1-174]. Voté le 1er juillet 1916 sous la pression de l'opinion choquée par les profits de certains titulaires de marchés de guerre, cet impôt a ceci d'intéressant que c'est la première fois dans l'histoire fiscale qu'est mis en place un système déclaratif (la mise en œuvre de l'impôt sur le revenu, voté le 3 juillet 1914, a été suspendue en raison de l'état de guerre). Sa mise en œuvre a donné lieu à

GRAINS-FARINES
FOURRAGES
à haute & faible densité
SUBSISTANCES MILITAIRES
PAIN DE GUERRE . BISCUITS
pour la Marine et les Colonies
ENTREPÔTS
LA CÔTE ST ANDRÉ_TENCIN
DOMÈNE. ETC
Télégrammes
PIERRE BRUN-GRENOBLE
Téléphone
0.98
2.82
Code Lieber

ÉCHÉANCES 1ER 11 ET 21 DE CHAQUE MOIS
ANCIENNE MAISON PIERRE BRUN & FILS
Alphonse & Gaëtan Brun
GAËTAN BRUN, SUCCESSEUR
Grenoble, le 22 Janvier 1918

Monsieur LE PREFET de l'Isère
Office des Céréales
à GRENOBLE

Monsieur le Préfet,

Notre fabrication de pain.-

Conformément à l'invitation que vous nous avez faite l'autre jour, nous avons l'honneur de vous indiquer ci-dessous l'importance de notre fabrication de pain.

Nous livrons quotidiennement :

- Aux Hopitaux militaires à Grenoble (en vertu d'un marché).environ........II00 ks par jour
- A l'hopital civil et à l'Asile des Vieillards (en vertu d'un marché) environ... 520 ks " "
- A M. Rodet poulanger à Uriage (pour alimenter 29 personnes résidant à St- ... nes résidant ... environ..... 30 ks " "
- ....2200 ks " "
- .... 200 ks " "
- ... de........4050 ks " "

... ons aux etablissements mentionné à la consommation de leur ...es. Vous nous avez invités à ...sements de nombre de personnes ... ramener la quantité de pain ... personne.

13 R 762

49

Copie.

République Française.

Notification d'un décret portant concession d'une pension militaire ...

Paris le 29 septembre 1920.

6 U 1794

6 U 1795

PER 1085

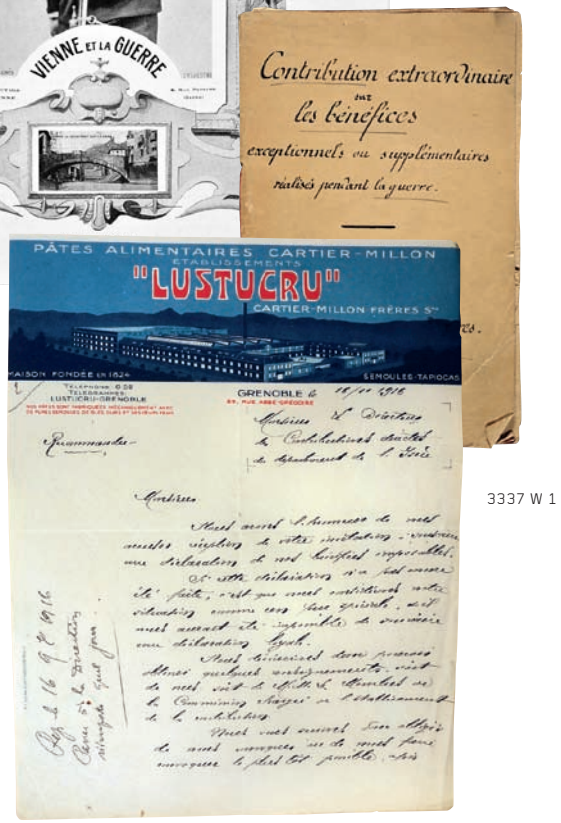

3337 W 1

CAEF, Impôts sur les bénéfices de guerre, Société Cartier-Millon, B00 15323/1

Dossier

Les sources inattendues de

de multiples contestations et donc à des dossiers d'argumentation de part et d'autre. Le but était de taxer les bénéfices supplémentaires générés par l'activité de l'entreprise, de l'artisan ou du commerçant due à la situation de guerre, comparés aux bénéfices "normaux" en temps de paix. Même si au final toutes les sociétés n'ont pas été imposées, toutes, quelles que soient leur taille et leur activité, devaient remplir une déclaration. Classés par commune et par entreprise ou nom de l'artisan ou commerçant, ces dossiers encore peu exploités par les historiens sont une mine d'informations en tout genre sur le tissu économique de l'époque, la plupart des structures n'ayant pas laissé d'archives. Quant aux dossiers de contentieux, prolongés parfois jusqu'en 1925, ils sont conservés en région parisienne au Centre des Archives économiques et financières, relevant du ministère de l'Économie et des Finances. Encore eux aussi peu consultés, ils offrent une grande richesse documentaire.

La presse au secours des archives

La presse est alors l'unique moyen qu'on les contemporains de s'informer. Les propriétaires de poste de "télégraphie sans fil" sont moins d'une douzaine en Isère. Presse généraliste et d'opinion bien sûr : en 1914, en plus des quotidiens nationaux, ne paraissent en Isère pas moins de sept quotidiens (le *Petit Dauphinois*, le plus connu et le plus lu mais aussi *la République de l'Isère*, la *Croix de l'Isère*, le *Réveil du Dauphiné*, la *Dépêche dauphinoise*, *le Droit du Peuple*, *l'Éclaireur des Alpes*, tous édités à Grenoble) ; les principales villes ont également leurs journaux dont certains paraissent plusieurs fois par semaine (le *Journal de Vienne*, le *Moniteur Viennois*, la *Feuille d'annonces de l'Arrondissement de La-Tour-du-Pin*, le *Moniteur de Bourgoin*, *l'Indicateur de Bourgoin*, le *Journal de Saint-Marcellin*, le *Petit Voironnais*...) ; des titres sont apparus à l'occasion de la guerre et s'arrêtent avec elle, comme l'hebdomadaire *Vienne et la Guerre*, dont le premier numéro est daté du 25 octobre 1914 et qui paraîtra jusqu'en août 1919. La lecture de ces journaux, malgré un certain conformisme dû tout à la fois à la censure et à l'unanimité du sentiment patriotique, permet de suivre au jour le jour tous les petits faits du quotidien. C'est ainsi que pour une étude de la vie culturelle [4], la presse a permis de connaître la programmation et la vie des théâtres et cinémas dont les archives n'existent plus et pour lesquels les renseignements des dossiers administratifs sont très succincts. Même problématique pour l'étude des œuvres de guerre [5] : la presse a permis de pallier l'absence des archives de ces organismes, difficiles à localiser si elles existent encore : non seulement les activités sont annoncées mais est rendu un compte très précis des réunions de tous les comités et de leurs initiatives, avec le nom des participants et le montant des dons offerts lors des souscriptions !

l'histoire de la Grande Guerre

Les archives inédites

Certes peu nombreuses, il existe des archives inédites qui sont à rechercher en priorité dans les archives privées. La Grande Collecte a permis de porter à la connaissance de tous des témoignages qui sans elle seraient restés dans l'intimité des familles et d'envisager des recherches dans ces textes si particuliers que les historiens appellent les "écrits du for privé" : mémoires, autobiographies, journaux de toute nature (personnel ou "intime", de voyage, de campagne, de prison...) et, d'une manière générale, tous les textes produits hors institutions et témoignant d'une prise de parole personnelle d'un individu, sur lui-même, les siens, sa communauté tels que les correspondances. Ainsi les lettres envoyées par un soldat à sa famille nous en apprennent parfois beaucoup sur son cercle familial et local, son état d'esprit, son ressenti face à la guerre. Une centaine de ces correspondances permettent de les comparer, de dégager des tendances, de déterminer en quoi chacune est caractéristique d'un été d'esprit largement partagé ou au contraire en quoi son auteur se distingue à l'intérieur de son groupe social et culturel. À cet égard, les documents issus de la Grande Collecte se révèlent une source de premier ordre. Ceux qui ont été remis définitivement aux Archives de l'Isère formeront la sous-série 281 J. Les autres, qui nous ont été confiés le temps de leur numérisation, pourront être consultés en ligne sur le site du service.

Nous espérons, à travers ces quelques exemples, avoir porté à la connaissance de nos lecteurs des fonds encore peu connus et ainsi suscité de nouvelles recherches qui viendront enrichir ce que l'on connaît déjà de la période 1914-1918. Maintenant que le dernier poilu a disparu, seules en effet les archives peuvent donner la parole à ces combattants et à leurs familles, eux qui ont tous eu leurs vies bouleversées durablement par ce conflit.

1. Hélène Viallet, Vie politique et opinion publique pendant la guerre, catalogue de l'exposition *« À l'arrière comme au front, les Isérois dans la Grande Guerre »* à paraître fin mars 2014.
2. Marie Derrien, doctorante à l'Université Lumière Lyon 2, Du front à l'asile : les "fous de guerre" dans les hôpitaux psychiatriques français (1914-1980).
3. Éric Robert de « Dire l'Entreprise », Les Mutations de l'industrie iséroise au fil de la guerre, *ibidem.*
4. Luce Bordères, La Vie culturelle en Isère, *ibidem.*
5. Hélène Maurin, Les Œuvres de guerre, *ibidem.*

281 J Rochet

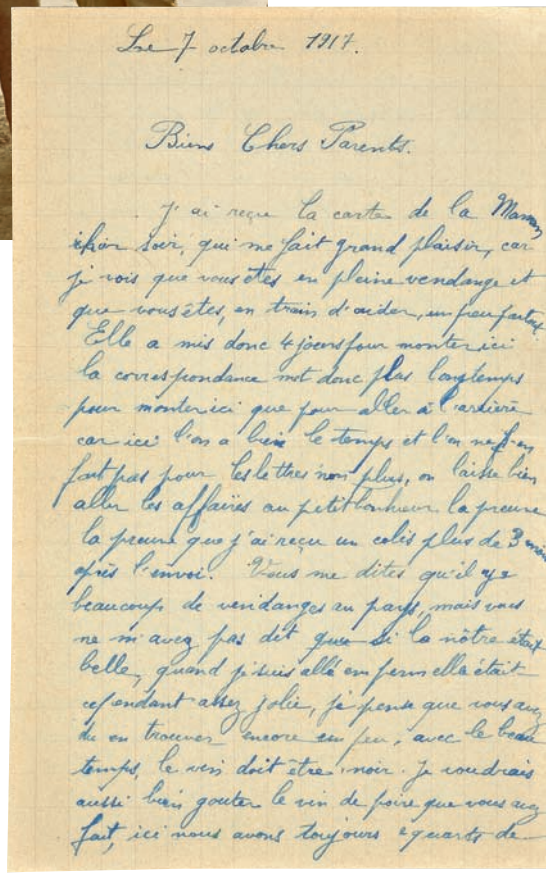

281 J Rochet

Photo Marc Grenier, Dauphiné Libéré.

14 Num_Chevallier

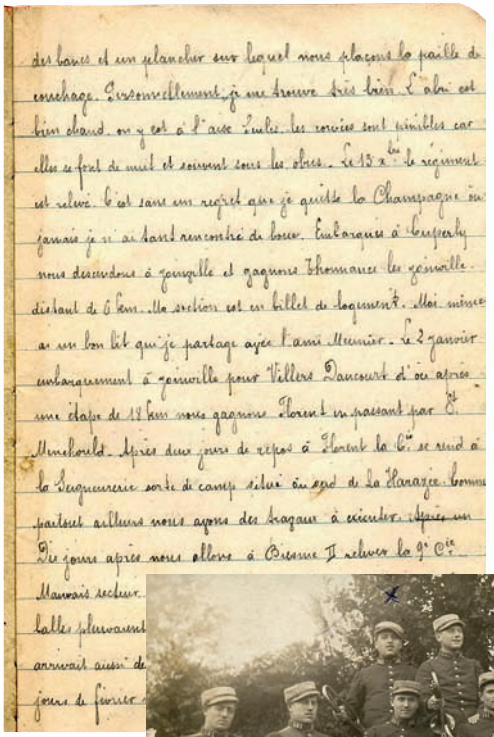

14 Num_Gougelet

La Grande Collecte, ou la folle semaine aux Archives de l'Isère

Les archives départementales de l'Isère se sont associées à l'opération nationale *« Grande Collecte 14-18 »* lancée dans toute la France : du 12 au 15 novembre dernier les Isérois ont été invités à apporter aux Archives départementales tous documents de cette période : correspondances, journaux intimes, cartes postales, photographies, affiches, documents officiels… la liste n'est bien sûr pas exhaustive !
Ces documents sont destinés à être ensuite, en fonction de leur intérêt, numérisés et pour certains mis en ligne sur le site *Europeana 14-18*, bibliothèque numérique lancée en 2008 par la Commission européenne. Cinquante services d'archives départementales, dont celui de l'Isère, la Bibliothèque nationale de France mais aussi l'Historial de la Grande Guerre de Péronne étaient partenaires de l'opération organisée par la Mission du Centenaire 14-18 et dont les médias nationaux et locaux se sont très largement fait l'écho.

Très agréablement surpris (et quelque peu débordés…) par le succès rencontré par l'opération *La Grande Collecte*, les archivistes des Archives départementales font le bilan d'une semaine très riche en rencontres de toutes sortes : rencontre avec tous ces détenteurs d'archives privées qui se sont présentés à nous avec leurs trésors familiaux ; rencontre avec autant de destins d'hommes, et par eux de familles, emportés dans la tourmente de celle qui a bien mérité son nom de Grande Guerre.
Une centaine de contributions au total, des milliers de documents de toute sorte : lettres (beaucoup), cartes postales (beaucoup aussi), photos mais également journaux de guerre, livrets militaires, carnets de chants, citations et décorations en tous genres, parfois encadrées, journaux et revues de l'époque. Quelques objets aussi : un calot, des médailles, des petits objets fabriqués dans les tranchées… Tous avec une histoire dont ceux qui nous les ont apportés se sont fait les passeurs, autant de moments d'émotion et de confidences.
Quelques-uns ont décidé de confier définitivement ces témoignages aux archives, d'autres ne veulent pas s'en séparer mais acceptent de les partager sous forme de reproductions.
Il reste maintenant à organiser toute cette manne et numériser ce qui a vocation à rejoindre le site *Europeana 14-18* après avoir été mis en ligne sur notre site, travail de fourmi ou plutôt de bénédictin.
Nous vous donnons rendez-vous au cours de l'année 2014 sur www.archives-isere.fr pour découvrir les documents venant de la Grande Collecte.

Photo Marc Grenier, Dauphiné Libéré.

L'état-civil protestant et la religion réformée

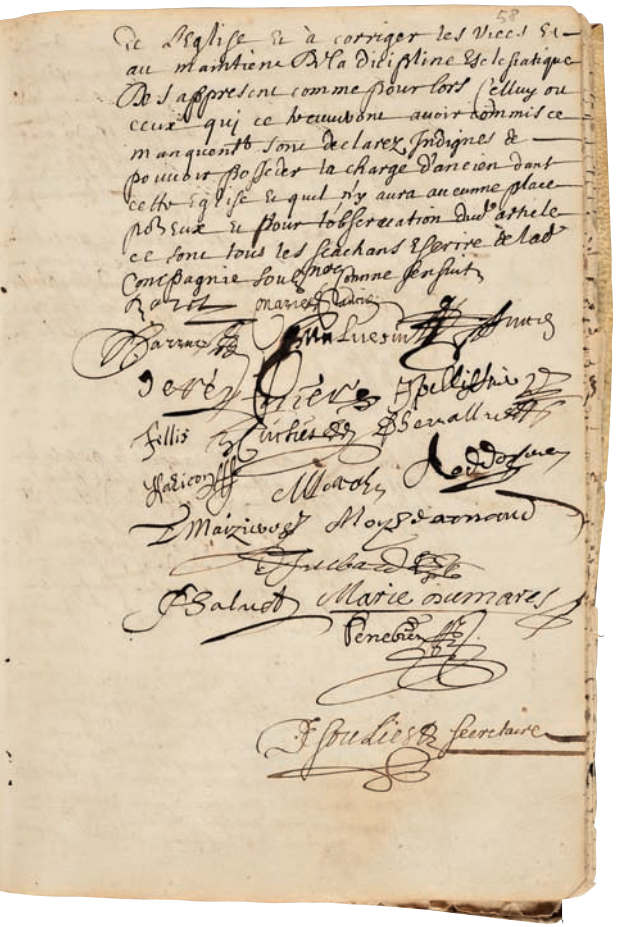

4 E 170/5

S'intéresser aux protestants et au protestantisme dans la partie iséroise du Dauphiné impose d'abord d'en connaître la cartographie. En étudiant les régions du sud-Isère (Oisans, Trièves, Matheysine et Valbonnais) et de l'ouest (l'Albenc, Beaurepaire, Roybon, Royans) sans oublier bien sûr Grenoble, l'historien couvrira là l'essentiel des sources municipales connues, sans perdre de vue que celles-ci hélas ne sont pas très volumineuses.

Pour les autres lieux isérois, seul le hasard présidera et délivrera ou non de précieuses informations. Par exemple à Sillans[1], au détour des archives communales, on découvre qu'en 1746 des livres protestants prohibés, cachés dans un taillis, ont été saisis par les autorités[2].

Une étude des personnes et des familles nécessite bien sûr la plongée dans les registres paroissiaux protestants qui ont été conservés pour 13 paroisses iséroises[3]. Les registres catholiques ne sont pas à négliger puisque les abjurations (bien sûr surtout après 1685) y étaient inscrites, de même que la sépulture (interdite au cimetière) de ceux morts dans la foi protestante après la Révocation. Au Pont-en-Royans, en 1747, le curé inscrit dans son registre *« le décès de Madeleine de Gumin-Truffel, veuve Terrot, de la R.P.R.[4] dans laquelle elle a toujours vécu et qui a été enterrée dans le jardin de M. Terrot[5] »*.

Les minutes de notaire fournissent aussi leur contingent d'actes (contrats de mariage, testament etc.). Les protestants recouraient sans exclusive aussi bien à des notaires catholiques que protestants : au Périer[6], la protestante Madeleine Despagne, veuve de Jean de Beaufort, qui partageait ses convictions religieuses, sœur d'un ministre réformé, faisait appel aux services d'Antoine Nicollet, notaire catholique pour enregistrer son testament en 1659[7].

Il existe des pistes moins classiques pour "repérer" les protestants dans les archives des communes. Ainsi les rôles d'imposition levée sur les protestants avant 1685, ou sur les *« nouveaux convertis »*, livrent des noms de chef de famille, qu'il sera intéressant de confronter par exemple avec les actes de délibérations de l'assemblée des habitants de la communauté. Quelle était la place dans ces assemblées et donc dans la hiérarchie sociale de ceux appartenant à la R.P.R.[8] ? À Mens, avant 1685, les réformés tenaient les postes de consuls. De même à Beaurepaire, où, vers 1616, le protestant Claude Villion[9] avait été élu consul.

Occupaient-ils également des fonctions publiques comme celle de notaire ou de châtelain ? Les châtelains mensois entre 1650 et 1684 étaient Marc de Vulson puis André Marie, protestants notoires.

Les rares registres tenus par les consistoires parvenus jusqu'à nous (l'Albenc et Mens[10]) livrent bien des histoires personnelles. À Mens[11], en 1665 sont citées à comparaitre devant les *« anciens »* les épouses de Moïse Segond-Peyre-Grosse et de Moïse Segond-Maréchal car elles vivaient en mésintelligence ; toujours en 1665, s'est présenté après le prêche Jean Blanc *« désirant d'anbrasser la profession de la religion réformée, pour preuve de cela a abjuré la messe et les abus d'icelle »*.

dans les archives communales

Bien sûr rien de tel pour entrer au cœur des familles protestantes, que de compulser leurs archives privées. Aux A.D.I., trois fonds rentrant dans cette catégorie ont été classés : celui des familles Villion, de Beaurepaire et de la Côte-Saint-André [4 E 80/227 à 258], celui des Sorrel et Combet-de-Larène[12] [83 J] et celui des Rozier de Linage[13] [104 J]. L'éclairage qu'apportent ces fonds sur l'histoire religieuse est neuf et s'étend sur plusieurs siècles : on voit comment des familles bien implantées ont choisi la foi protestante au XVIe siècle, l'ont conservée tout en s'alliant avec des catholiques et ont résisté aux turbulences politico-religieuses des XVIIe et XVIIIe siècles.

En 1685, la Révocation de l'Édit de Nantes amène les familles à se séparer. Chez les Peccat [83 J], Madeleine et Suzanne *« sortent du royaume »* et abandonnent leurs biens à leur sœur Marguerite, qui fait le choix de rester. Pour faire bonne mesure, Marguerite de Peccat se convertit et épouse en secondes noces un catholique, Alexandre du Cros ; la fortune est sauvée mais la conversion n'est certainement que de façade puisque son fils Jacques Combet a vécu dans la religion réformée toute sa vie même si il *« donne toutes les marques de catholicité avant sa mort*[14] *par son abjuration qu'il a faite entre les mains »* du curé. Et que nombre de ses petits-enfants[15], à l'Albenc, décèdent hors de la religion catholique tout au long du XVIIIe siècle. De même, les liens sont constamment maintenus entre les Combet et leurs cousins émigrés à Genève.

Même histoire chez les Rozier de Linage[16] [104 J].

En 1685, certains abjurent quand d'autres se réfugient en Suisse. Mais, preuve de leur enracinement profond dans la confession protestante, malgré les difficultés, en 1724 des enfants Rozier sont encore élevés dans la foi calviniste[17] !

Et pour porter son regard au-delà du noyau familial, pour élargir ses recherches à la vie d'un village ou d'un terroir, un état détaillé de toutes les ressources d'archives concernant le culte protestant dans les archives communales, désormais à disposition des lecteurs des Archives de l'Isère, facilite ces études.

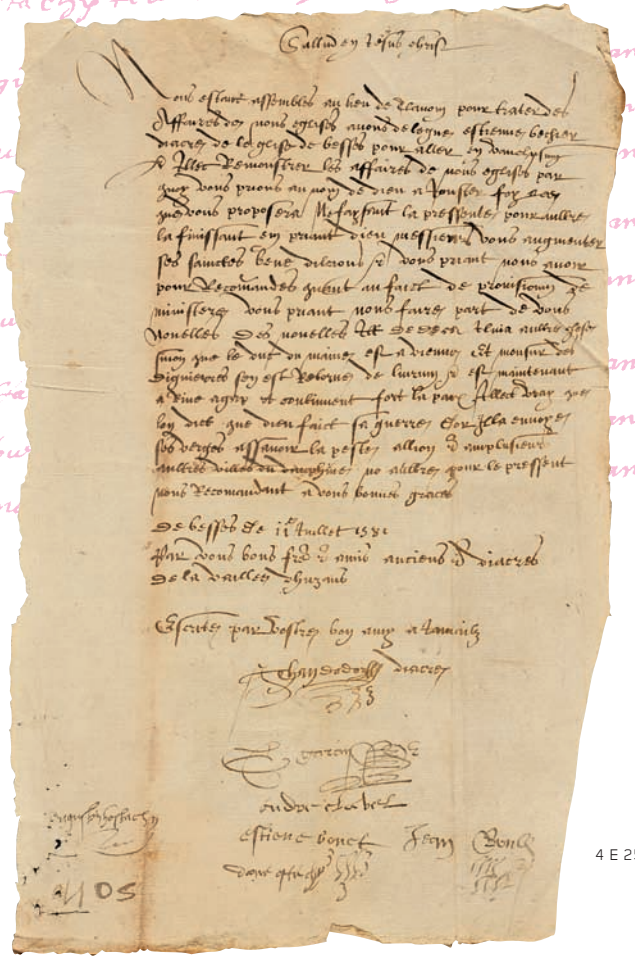

4 E 25 /S_28

4 E 25 S28

1. Mandement de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs
2. A.D.I. 4 E 336/5
3. Il s'agit de l'Albenc, Beaurepaire, Besse-en-Oisans, Cornillon-en-Trièves, Corps, Grenoble, Mens, Mizoën, la Mure, Pont-en-Royans, Saint-Arey, Saint-Jean-d'Hérans et Tréminis.
4. R.P.R. : religion prétendue réformée
5. A.D.I. registres paroissiaux du Pont-en-Royans, acte du 30.05.1747
6. Mandement de Valbonnais
7. A.D.I. 3 E 11031
8. Religion prétendue réformée
9. A.D.I. 4 E 80/229 archives déposées de la Côte-Saint-André
10. A.D.I. 4 E 170/5 archives déposées de Mens
11. A.D.I. 4 E 170/5 archives déposées de Mens
12. Originaires de l'Albenc et Poliénas
13. Originaire de l'Albenc
14. Il est décédé le 9 février 1734 à l'Albenc [*cf.* R.P. de l'Albenc]
15. Marie Combet fille de Jacques est décédée, à 66 ans, le 13 février 1763 dans la religion réformée et a été enterrée dans le jardin de M. Maillefaud. Antoinette Combet, fille de Jacques, épouse Sorrel est décédée le 7 novembre 1764 dans la R.P.R. Léonard Combet, fils de Jacques est décédé le 17 juin 1774 : le curé écrit *« je lui ai fait plusieurs visites inutiles dans sa maladie »*. [registres paroissiaux de l'Albenc]
16. Ils se sont alliés aux Sorrel [83 J]
17. 104 J 22

Instruments de recherche

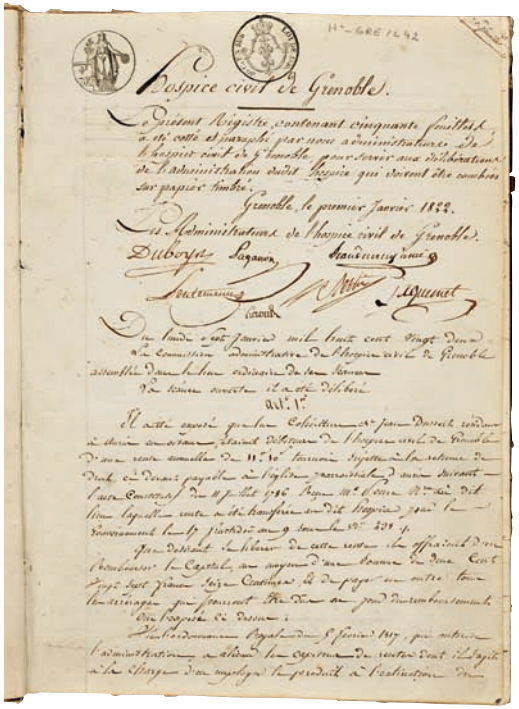

H+_GRE_L42

Fin du classement du fonds de l'Hôpital de Grenoble (H+GRE)

Nous vous annoncions son arrivée dans notre n° 14 consacré aux archives hospitalières, cette fois-ci, la bonne nouvelle est complète… Le fonds de l'hôpital de Grenoble vient de voir son classement achevé ! Fruit du travail de 5 mois d'un stagiaire de Master 2 spécialisé en archivistique, l'instrument de recherche est désormais accessible en ligne et dans notre salle d'accueil du public. Autre motif de satisfaction, l'intégralité de ce fonds est librement communicable. Mais qu'y-trouve-on donc ?! La collection quasi complète des registres de délibération (1791-1939) notamment, mais aussi les registres d'entrée des patients (1792-1859), les registres de décès (1794-1969), les règlements intérieurs, les comptes administratifs et budgets (1800-1971), les dons et legs en faveur de l'hôpital, les biens mobiliers et immobiliers de l'établissement… Signalons également, actualité oblige, quelques liasses concernant la Première guerre mondiale, avec l'organisation de l'hôpital en temps de guerre, les engagements d'infirmières… Ainsi, l'importance matérielle de ces archives offre la possibilité au lecteur d'appréhender un panorama presque complet de l'activité d'un hôpital de taille moyenne pendant deux siècles. De quoi, nous l'espérons, stimuler des projets de recherche autour de cet hôpital devenu centre hospitalier universitaire.

Dossiers de règlement de réquisitions effectuées pendant la 2e guerre mondiale (4833 W)

Ce versement concerne le règlement d'indemnités des différentes réquisitions ayant eu lieu en Isère : réquisitions immobilières, réquisitions mobilières (notamment automobiles et autres véhicules de transport), réquisitions de chevaux, de fournitures diverses (petit matériel, accessoires de bureau, équipement de cuisine, tous utilitaires, marchandises des commerces…), réquisitions de denrées alimentaires, de vin. Les dossiers sont classés par ordre alphabétique de commune et par individu réquisitionné. Le lecteur trouvera en général pour chaque demande de paiement d'indemnité un ordre, un reçu de réquisition et un état des biens réquisitionnés. Le versement se termine par quelques liasses d'ordres de reversement à l'armée au sujet de biens dégradés lors de prêts à des particuliers, ainsi que des dossiers de demande de remboursement d'animaux prêtés par l'armée et morts pendant cette durée.

Ces documents ouvrent aux historiens des champs de recherche relatifs aux besoins des belligérants, aux zones réquisitionnées, aux conséquences de la guerre sur la population civile iséroise. Ils représentent environ 10 ml et sont librement communicables.

Versement du CMS (centre médico-social) de Saint-Martin-le-Vinoux (8588 W 1-15)

À l'été 2012, la direction territoriale de l'agglomération grenobloise du Conseil général a entamé une profonde réorganisation de ses services. Plusieurs CMS ont fusionné et sont devenus des SLS (services locaux de solidarité) ; de plus certains ont déménagé dans de nouveaux locaux. Ces déménagements ont été l'occasion pour les services de procéder à l'archivage de leurs dossiers.

Ainsi le versement 8588 W, rentré aux Archives départementales en décembre dernier, permet de découvrir ou de redécouvrir le travail réalisé par les professionnels sur Saint-Martin-le-Vinoux dans les années 1980-1990. Commune du nord de l'agglomération grenobloise, une partie fut classée en DSU (développement social urbain), puis en ZEP (zone éducation prioritaire).

Outre l'accompagnement individuel mené par chaque professionnel (puéricultrice, assistantes sociales et conseillère en économie sociale et familiale), de nombreuses actions collectives ont été mises en place. L'essentiel du travail de l'équipe concerne le domaine du logement, lié au projet de réhabilitation de l'immeuble " Le Leclerc " et au relogement des familles étrangères. Une autre action importante est de favoriser l'intégration du public d'origine étrangère avec l'animation du groupe de femmes : 1001 femmes. Le partenariat étant fortement développé sur Saint-Martin-le-Vinoux, notamment avec la commune, c'est l'occasion de poursuivre les recherches entamées aux Archives départementales de l'Isère en explorant les archives communales.

Archives communales déposées : Chabons (4 E 713)

Sous l'Ancien Régime et jusqu'en 1792 coexistaient deux communautés : Châbons et Pupetières. Une partie de leurs archives est arrivée jusqu'à nous : délibérations (1735-1745 et 1790-an VIII), parcellaires, rôles de taille en sont les points forts. Mais les autres papiers n'en sont pas moins intéressants ainsi les dénombrements des hommes pour la corvée et aussi pour l'armée au XVIIIe siècle. Les archives de Châbons au XIXe siècle ne comportent pas de lacunes : délibérations an IX-1907, recensement de la population, recensement militaire 1811-1919, listes électorales 1833-1936 etc. L'attention des chercheurs sera retenue par cette note de 1843 qui décrit la vie et les mœurs à Châbons : *« on parle ordinairement le patois… les jeux ordinaires de l'été sont les jeux de boule et l'hiver aux cartes »*. Et la description en 1895 par l'architecte Rey de *« l'église actuelle »* ne laissera personne indifférent : *« à part le choeur et le clocher, l'église est de forme banale, sans style et sans arrangement particulier ; sa conservation n'offre donc aucun intérêt » … « les piliers intérieurs [sont] informes et massifs »*. Tous ces documents, soit 4.7 ml, sont désormais classés.

4 E 713/20

4 E 713/1

Archives à voix haute !

Lors des journées du Patrimoine, les Archives départementales dévoilent au public leurs "coulisses" en organisant des visites guidées dans les espaces de conservation et de travail. C'est l'occasion pour les visiteurs de découvrir les métiers des différents agents qui y travaillent et de prendre la mesure de la masse et de la variété des documents conservés. Cette année encore, une animation "Archives à voix haute" a ponctué les visites : quatre comédiens de la Compagnie Zéotrope ont lu des textes tirés de fonds emblématiques de notre établissement (Parlement de Grenoble, Chambre des Comptes, rapports au préfet), tandis que deux musiciens mettaient ces mots en résonnance. Il s'agissait de textes bruts, sans ajout ni réécriture car ils se suffisent à eux-mêmes : lorsqu'est levé le barrage de la difficulté de lecture des écritures anciennes, tout un chacun s'approprie le document et l'événement qui en a été à l'origine reprend vie. Les documents ont été choisis pour mettre en scène les aléas de la vie quotidienne. Cette année nous avons choisi une révision de feux du XVe siècle : les habitants d'une paroisse essaient de faire diminuer leur impôt ; une procédure judiciaire du XVIIIe siècle : une voleuse à la tire, femme d'un cabaretier de la place Grenette, est confrontée à tous ceux qu'elle a volés ; et enfin, dans son rapport annuel au Préfet, l'archiviste du département, nommé en 1878, évoque des soucis de locaux et de classements finalement peu différents de ceux qui se posent à nous en 2013. Chaque auditeur peut ainsi se rendre compte que les préoccupations de ses ancêtres n'étaient pas si éloignées des siennes.

Quand les Archives départementales sont fermées… Classement ! (3019 W)

Les Archives départementales ont fermé deux fois cette fin d'été, à cause d'une part d'une coupure d'électricité dans le quartier et d'autre part pour l'accuei des étudiants en Master d'histoire. Une occasion en or pour l'équipe de travailler tous ensemble à la reprise d'un versement de l'INSEE, constitué de centaines de fiches cartonnées…

À reclasser par ordre alphabétique d'individus !

Cette tâche, longue et fastidieuse lorsqu'on doit la mener seul, a été achevée en deux demi-journées pleines d'entrain.

Et nous voici enchantés de proposer à notre public le fichier électoral de l'INSEE constitué de fiches pour les individus nés dans le département depuis les années 1870 environ, jusqu'à leur radiation du fichier (entre 1958 et 1962), par décès, changement de département ou … condamnation !

L'intérêt de ce fichier réside dans les changements de résidence qui y sont mentionnés (si l'électeur a informé l'administration de son changement de résidence) : elles peuvent être fort utiles pour l'étude des migrations intérieures. Idéal également pour "mettre la main" sur un grand-père dont on ne connaît pas le lieu d'habitation !

Direction / Hélène Viallet
Responsable de la publication / Natalie Bonnet
Photographies / Jean-Paul Guillet

04 76 54 37 81
www.archives-isere.fr

POUR NOUS JOINDRE

Par courrier :
Hôtel du département,
7 rue Fantin-Latour,
BP 1096
38022 Grenoble cedex 1
Par couriel :
sce.arc@cg38.fr

Compteurs d'archives

Du côté des archives communales

EN MAIRIE

D'août à décembre 2013, 7 communes – Brion, Dionay, Grenay, Notre-Dame-de-Vaulx, Oulles, Saint-Lattier et Sérézin-de-la-Tour – ont, à leur demande, bénéficié de l'aide au classement pour leurs archives contemporaines. Les répertoires mis à jour sont disponibles en salle des inventaires.

AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Les fonds de deux communes ont été classés et répertoriés. Ils sont désormais communicables.
* Marnans [4 E 712]
1,30 ml, à signaler un parcellaire du XVIIe siècle et son courcier, les délibérations de 1824 à 1977 et enfin les registres paroissiaux et d'état civil 1615-1852.
* Chabons [4 E 713] 4,7 ml : archives de deux communautés d'habitants, Chabons et Pupetières (voir la présentation dans *Nouvellement en service*).

Archives privées

33 J : familles de Combourcier, vieille famille noble de la Matheysine et Souchon de Loubières, de Donzères (Drôme), 1380-1816 – 1,80 ml.
Le classement du 33 J, réalisé en 1974, a été repris en 2013 pour intégrer de nouveaux papiers donnés en 2011 (dont un inventaire après décès en 1756 des biens de Ch. de Combourcier). Ce fut l'occasion d'affiner certaines analyses et de mettre en valeur les documents liés à la gestion, fin XVIIIe siècle, du domaine du Roi à Orange qui comprennent notamment des lettres du comte de Modène, aliénataire dudit domaine.

Archives notariales

Nous vous signalons le versement et le classement des minutes de cinq notaires de Bourgoin-Jallieu :
Maîtres Pierre Joseph Rolland [4 E 34422-34463, 1857-1878],
Henri Martin [4 E 34464-34532 1878-1912],
Jean Giboulet [4 E 34533-34559, 1873-1886],
Marthouret [4 E 34559-34584, 1887-1899]
et Pierre Aimé Barginet [4 E 34584-34611, 1899-1912].

Mise en ligne

Registres matricules militaires de la classe 1913 : Ce sont les états de service des 4252 hommes nés en 1893 et recensés en Isère, soit 6900 images.

Recensements de la population de Grenoble de 1831 à 1872 : images fournies par les Archives municipales de Grenoble qui conservent les documents originaux. Voilà de quoi combler des lacunes dans les fonds départementaux.

Pratique

Fermeture de l'été prochain

Cette année la fermeture annuelle au public de notre salle de lecture a été répartie sur deux périodes : la semaine du 15 août et celle de Noël. Les archives seront donc fermées cet été du 11 au 16 août, réouverture le 18 au matin.

Pour aller plus loin…

Si un article de ce numéro de *Chroniques d'Archives* vous a particulièrement intéressé, vous trouverez, sur la version en ligne, les reproductions de documents intéressants et qui n'ont pu être insérés faute de place. Rendez-vous donc sur *www.archives-isere.fr*.

Abonnement

Vous avez été intéressé par ce numéro de *Chroniques d'Archives* ? Vous désirez continuer à le recevoir ? Il faut vous abonner. Cet abonnement est totalement gratuit, faites-le par courrier ou par mail (si vous vous êtes déjà abonné, il n'est pas utile de vous réabonner, signalez nous simplement si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre). Vous pourrez également télécharger les numéros à venir, ainsi que les précédents, sur le site des Archives de l'Isère : archives-isere.fr

Serge, Paul, Edgar et les autres

63 Fi 16

PER 1106/1

À la faveur d'un de ces usuels raouts de fin d'année, j'ai pris le conseil de diverses relations touchant le sujet suivant, dont l'urgence ordonne une véloce résolution : quelle est la forme la plus adéquate pour un au-revoir ? On se prit au jeu et s'ensuivirent des échanges dont je vous livre la teneur.

Je suis venue vous dire que je m'en vais /
Vos sanglots longs n'y pourront rien changer

– Serge ! Paul ! Un peu de tenue !
Voilà des propos complaisamment excessifs !
Jean, que suggérez-vous ?

Je tire ma révérence / Et m'en vais au hasard /
Sur les routes de France / De France et de...

– Je vous en prie !
Les Navarrais n'ont aucune vocation, ni prétention, à figurer dans notre échange !
Et vous, Françoise, avez-vous quelque formule bien tournée ?

Sous aucun prétexte je ne veux... /
comment vous dire adieu

– Non, décidément, tout cela fleure son psychopompe de brocante.
Je me tourne vers vous, Edgar ?

Gaily bedight / A gallant knight /
Said to the Shadow : I break myself /
In search of El Dorado

– J'ignorais que vous étiez un adepte de la franglaisitude ? Votre ami Charles Jolidaspect * y est certainement pour quelque chose.
Toutefois, pour en revenir à nos ovins, il ne me paraît pas que votre proposition soit recevable.
Et foin du Doré, un rien clinquant, n'est-il pas ?

Diverses autres propositions plus modestes fusèrent : ***Ave Adeyi*** ** ; ***Farewell, signore, signori*** ; ***Ciao, ladies and gentlemen*** *** ; ***Salut et fraternité...***, d'autres, moins séantes, que je vous épargne.

Brisons là et parlons simplement : **Au revoir !**

* auteur, notamment, de *Les corolles de l'enfer*.

** selon d'éminents ethnologues, ensemble de peuples des rivages moyens de l'Isara l'impétueuse.

*** il semble que gît là une forme de marquage européen.

Fruchère – DESIGN GRAPHIQUE